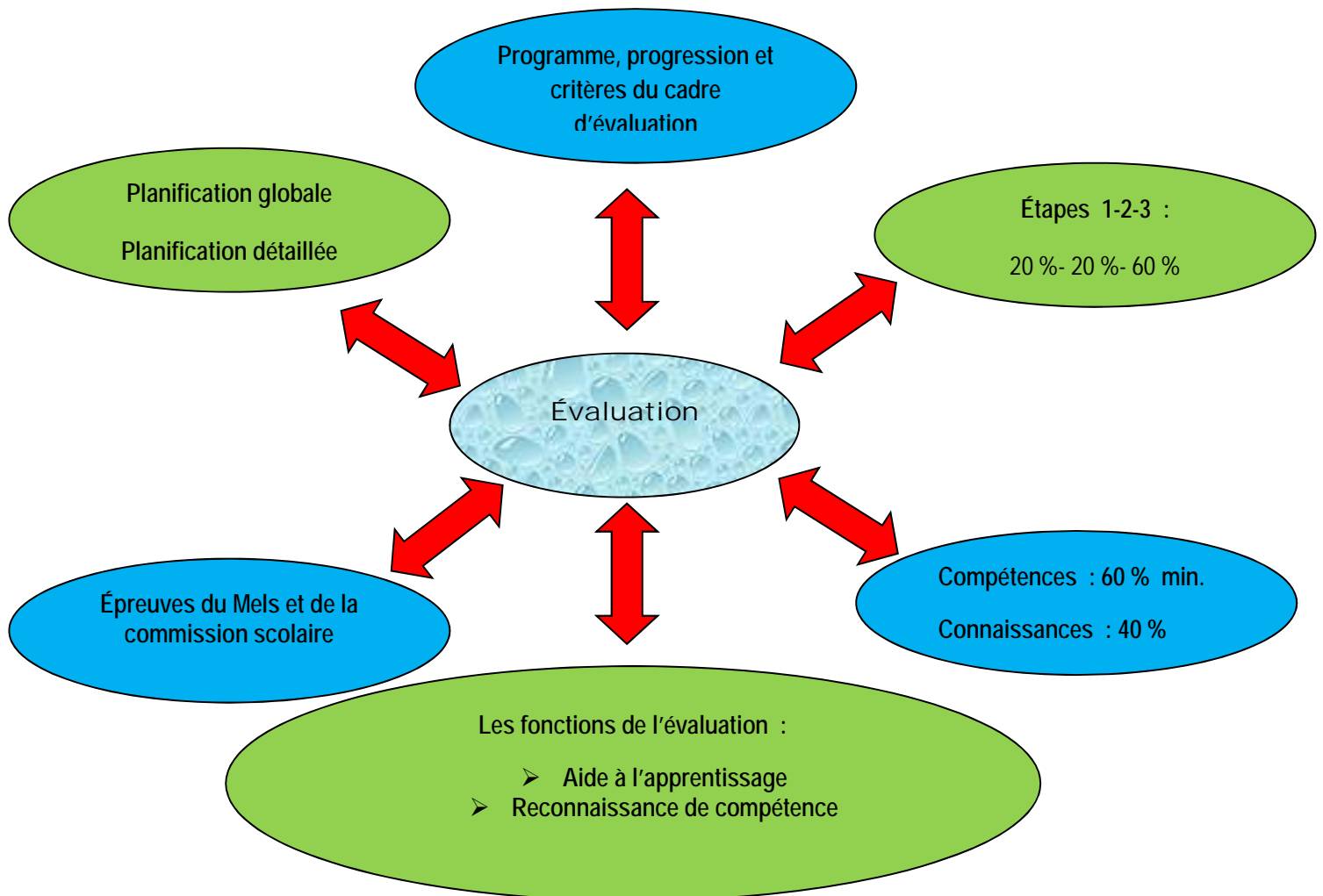




# INFO SERVICES ÉDUCATIFS

## Évaluation

- ❖ Nous sommes toujours en appropriation des nouveaux cadres d'évaluation et des critères qui les composent. Il vous appartient de choisir parmi ces derniers ceux qui seront évalués dans une tâche ou une autre. N'oubliez pas que vous n'êtes pas dans l'obligation d'évaluer tous les critères dans tous les moments d'évaluation.
- ❖ Assurez-vous de connaître les évaluations ministérielles même si vous n'en avez pas à votre niveau. Il appartient à tous de préparer les élèves pour ces dernières. Voyez les épreuves à la page suivante.



# Une évaluation au service de l'apprentissage

Évaluer pour soutenir les élèves à apprendre requiert un changement de pratique qui lui-même sous-tend un changement de conception. Pour que l'évaluation serve l'apprentissage, il faut d'abord que l'enseignant l'utilise pour transformer sa pratique, afin que les élèves puissent en bénéficier.

Nous croyons que l'évaluation du processus d'apprentissage, des connaissances ou des compétences de l'élève permet à l'enseignant d'améliorer sa pratique, parce qu'il est confronté, entre autres, aux effets de ses interventions. Il doit comprendre les raisons de la réussite ou de la non-réussite et pourquoi il doit observer l'élève en train d'apprendre, recueillir une variété de données et interpréter le tout sous l'angle du soutien à apporter. La finalité de l'évaluation dans une école pour apprendre ne se limite pas à qualifier l'apprentissage de l'élève, mais plutôt à se servir de ce jugement pour nourrir la réflexion sur les interventions à faire pour améliorer l'état des apprentissages. L'évaluation sert l'amélioration de la pratique de l'enseignant, car ce qui le préoccupe, c'est de trouver le moyen pour que l'élève apprenne, pour que tous les élèves apprennent.

Ce changement lié à l'évaluation n'a de sens que si l'apprentissage est vu comme un processus de construction et de réorganisation de connaissances et que les pratiques pédagogiques y sont adaptées.

ARCHAMBAULT, J. RICHER, C. (2007) « Une école pour apprendre », Canada, Chenelière Éducation, p.47.

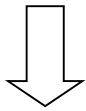
Les épreuves ministérielles seront incluses dans le résultat final de l'élève.

### Épreuves obligatoires

Français 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles primaire

Mathématique 3<sup>e</sup> cycle primaire

Français écriture 1<sup>er</sup> cycle secondaire



20 % du résultat

### Épreuves uniques

4<sup>e</sup> secondaire :

Histoire et éducation à la citoyenneté

Sciences et techno et application  
technologiques et scientifiques

Mathématiques (3 séquences)



50 % du résultat

### Épreuves uniques

5<sup>e</sup> secondaire :

Français écriture

Anglais



50 % du résultat

Les épreuves rendues obligatoires par la commission scolaire

**Primaire** : Français et mathématiques – Fin du 1<sup>er</sup> cycle

Mathématiques – fin 2<sup>e</sup> cycle

**Secondaire** : Mathématiques – Épreuve de la fin de l'année 2.1.

La valeur des épreuves de la Commission scolaire du Lac-Abitibi a été établie à 20% du résultat de la 3<sup>ème</sup> étape par la CSLA. Cette valeur est inscrite dans les normes et modalités de chacune des écoles.

Se référer au document de gestion Normes et modalités en évaluation des apprentissages de la CSLA pour obtenir les dates des épreuves imposées.